

Bulletin de clarifications : Questions et réponses relatives à la Demande de Propositions

« Sélection d'un cabinet chargé de l'appui au suivi et à la supervision de la mise en œuvre des actions d'appui programmées dans le cadre du développement du Système d'Information MASSAR (Système d'Information Intégré de Gestion de l'Éducation) »

Réf. : **DP/QCBS/MCA-M/ES-42/COMPACT**

Date de publication : **27 décembre 2019**

Dernier délai de dépôt des propositions : **23 janvier 2020**

N°	Demande de clarification	Réponses
1	Une société qui a déjà un projet avec MCA Maroc en relation avec le système d'information du Ministère de l'Education Nationale, soit directement (un projet entièrement système d'information), soit un autre projet qui a une composante système d'information (MIAES, formation des cadres, nouvelle approche d'entretien et de maintenance des infrastructures et des équipements scolaires...), peut-elle répondre à cette consultation ? <u>Est-ce qu'il n'y aura pas de conflit d'intérêt ?</u>	Il s'agit principalement d'une prestation de suivi et de supervision de la mise en œuvre des différentes actions programmées dans le cadre du développement du système d'information du DEN. Donc, les cabinets qui répondent à cette offre ne doivent pas être dans une situation telle qu'ils supervisent ou font le suivi d'une prestation accomplie par eux.
2	Est-ce que la société qui sera retenue pour ce contrat pourra soumissionner à des appels d'offres à venir, qui ont une composante système d'information, et qui concernent le Ministère de	Il s'agit principalement d'une prestation de suivi et de supervision de la mise en œuvre des différentes actions programmées dans le cadre du développement du système d'information du DEN. Donc, les cabinets qui répondent à cette offre ne doivent pas dans une situation telle qu'ils supervisent ou font le suivi d'une prestation accomplie par eux.

N°	Demande de clarification	Réponses
	l'Education Nationale ? <u>Est-ce qu'il n'y aura pas de conflit d'intérêt ?</u>	
3	<p>Vous demandez dans le Formulaire TECH-2A Capacité financière du Consultant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les états financiers audités des trois (3) dernières années, accompagnés des lettres des auditeurs. - Les états financiers certifiés des trois (3) dernières années, accompagnés des déclarations fiscales. <p>Une société ayant un statut SARL n'est pas tenue par la réglementation d'auditer les états financiers. Donc, elle ne peut pas présenter « Les états financiers audités des trois (3) dernières années, accompagnés des lettres des auditeurs ».</p> <p><u>Est-ce qu'elle peut produire uniquement « Les états financiers certifiés des trois (3) dernières années, accompagnés des déclarations fiscales » ?</u></p>	Oui

N°	Demande de clarification	Réponses
4	Est-ce que les <u>références similaires réalisées par le Chef d'équipe</u> à titre personnel peuvent être prises en considération dans l'évaluation de l'expérience de la société soumissionnaire ?	Non, les références réalisées par un personnel clé à titre personnel ne peuvent être prises en considération dans l'évaluation de l'expérience de la firme soumissionnaire. L'expérience de la firme ainsi que celle du personnel proposé seront appréciées de manière distincte au niveau de la grille d'évaluation qui figure à la page 44 de la DP.
5	Références des contrats financés par MCC : Est-ce qu'il faut aussi citer les <u>références similaires réalisées par le Chef d'équipe</u> à titre personnel ?	Non, le formulaire TECH-5 doit comprendre uniquement les références du cabinet et non du personnel proposé.